VERMELLES : CCAS ET RESIDENCE AUTONOMIE

COMPTE FINANCIER UNIQUE - NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget administratif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est disponible sur le site internet de la commune.

CCAS

COMPTE FINANCIER UNIQUE

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique du CCAS fait apparaître les résultats ci-après

EN FONCTIONNEMENT

Dépenses:	45 290.84
Recettes :	46 809.31
Solde de l'exercice	1 518.47
Un excédent reporté de :	20 489.83
Soit un résultat global de clôture cumulé de :	22 008.30

EN INVESTISSEMENT

Dépenses	0
Recettes	1 947.10
Solde de l'exercice	1 947.10
Résultats antérieurs reportés	107 988.67
Soit un excédent/déficit reporté de	109 935.77

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services.

En 2025, les dépenses de fonctionnement sont détaillées comme suit :

CHAPITRES	LIBELLES	BUDGET 2025 VOTE	DEPENSES REALISEES 2025
011	Charges à caractère général	25 950	19 742.67
012	Charges du personnel	300	240
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 947.10	1 947.10
65	Autres charges de gestion courante	32 492. 73	23 361.07

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien, les impôts et taxes payées par le CCAS, les primes d'assurance etc.
Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe les cotisations URSSAF versées
Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des chèques services, des chèques accompagnement, de la prise en charge de frais d'obsèques

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à

CHAPITRES	LIBELLES	BUDGET 2025 VOTE	REALISE 2025
70	PRODUITS DES SERVICES	2970	3266.61
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	36 300	40 902.70
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	930	2 628
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	12
002	Excédents antérieurs reportés	20 489.83	20 489.83

Le chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les produits de services, redevances d'occupation du domaine public, les locations de terre, de droits de chasse
Le chapitre 74 : Il concerne les subventions allouées par le Département, la subvention de la commune, les subventions perçues pour les projets menés.
Le chapitre 75 concerne les dons reçus.
Les chapitres 77 concerne un avoir sur une facture

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2025 sont détaillées comme suit :

DEPENSES			
CHAPITRES	**LIBELLES**	**BUDGET 2025 VOTE**	**DEPENSES REALISEES 2025**
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 950	19 742.67
20	Immobilisations incorporelles	2 935.77	2 935.77
21	Immobilisations corporelles	107 000	0

Les opérations du chapitre 040 sont des opérations d'ordre. Elles correspondent à des écritures purement comptables qui ne donnent lieu à aucun décaissement ni encaissement de trésorerie.

Les recettes d'investissement 2025 sont détaillées comme suit :

RECETTES			
CHAPITRES	**LIBELLES**	**BUDGET 2025 VOTE**	**DEPENSES REALISEES 2025**
001	Excédent investissement	107 988.67	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 947.10	1 947.10

RESIDENCE AUTONOMIE

Pour le budget CCAS de la résidence autonomie Henri LUCAS, les résultats comptables pour l'année 2025 sont les suivants

FONCTIONNEMENT

Dépenses	615 230.02
Recettes	625 019.19
Solde de l'exercice	9 952.10
Résultats antérieurs reportés	151 354.74
Résultats de clôture	161 143.91

INVESTISSEMENT

Dépenses	0
Recettes	0

Les dépenses de fonctionnement 2025 sont détaillées comme suit :

DEPENSES	Libellé	BUDGET 2025 VOTE	Réalisé 2025
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	245 400	175 578.51
012	Dépenses afférentes au personnel	391 400	344 097.55
016	Dépenses afférentes à la structure	127 454.74	95 553.96

Les recettes de fonctionnement 2025 sont détaillées comme suit :

DEPENSES	Libellé	BUDGET 2025 VOTE	Réalisé 2025
017	Produits de la tarification	524 600	527 526.62
018	Autres produits relatifs à l'exploitation afférentes au personnel	88 300	88 938.56
019	Produits financiers et produits non encaissables	151 354.74	8 554.01

Le chapitre 017 regroupe les recettes liées à la Dotation Globale Dépendance versée par le Département du Pas-de-Calais, ainsi que les hébergements et repas acquittés par les résidents.

Le chapitre 018 retrace les remboursements perçus de l'assurance concernant la rémunération des agents de la résidence autonomie. Il intègre également divers remboursements ainsi que les participations aux frais d'hébergement versées par l'Agence Nationale de Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM).

Le chapitre 019 est dédié aux remboursements issus des régularisations de rémunérations ou à l'indemnisation de sinistres.